

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 23 Mars 2018

Présents : Mmes CHARDON Dominique, LEFORT Bernadette, RECEVEUR Marie, SAILLARD Marie-Pierre, Mrs CHENDEROWSKY Marc, THERY Jean-Bernard, PEREIRA Stéphane, VIENNET Julien, SAILLARD Fabien, VIENNET Simon

Excusé :

Absent :

Convocation du 16/03/2018

ORDRE DU JOUR :

- Approbation Compte rendu réunion du 02 février 2018
- Vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2018
- Vote des budgets 2018
- Vote des taux d'imposition 2018
- Restaurant - remboursement caution et achat matériel
- Avenant convention dédommagement travaux tourbières
- Ouverture d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe
- Affaires diverses

1 - Approbation compte rendu réunion du 02 février 2018

Le compte rendu du 02 février 2018 est adopté à l'unanimité.

2 - Vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2017

Le conseil constate la concordance entre les comptes administratifs et les comptes de gestion et approuve à l'unanimité des membres présents les comptes administratifs et les comptes de gestion 2017 (Mme le maire ne participe pas au vote du compte administratif).

3 - Vote des budgets 2018

Les budgets primitifs 2018 sont adoptés à l'unanimité des membres présents :

Budget Communal

Fonctionnement	Dépenses	276 091.77 €
	Recettes	276 091.77 €
Investissement	Dépenses	329 126.26 €
	Recettes	329 126.26 €

Budget Eau

Fonctionnement	Dépenses	48 401.93 €
	Recettes	48 401.93 €
Investissement	Dépenses	131 305.53 €
	Recettes	131 305.53 €

Budget Bois

Fonctionnement	Dépenses	161 739.24 €
	Recettes	161 739.24 €
Investissement	Dépenses	7 500 €
	Recettes	7 500 €

4 - Vote des taux - taxes locales 2018

Pour 2018 le conseil décide, à l'unanimité, d'augmenter les taux d'imposition de 1%.

Les taux 2018 seront donc de :

Taxe Habitation :	13.11 %
Taxe Foncier Bâti	7.36 %
Taxe Foncier Non Bâti	13.38 %
Cotisation foncière des entreprises	14.03 %

5 - Restaurant - remboursement caution et achat matériel

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de rembourser les deux mois de caution déposés, soit 1 900 €. Il est entendu que ce remboursement viendra en déduction des loyers restant dus.

Mme le maire précise que conformément à la décision du conseil municipal en réunion de travail, elle a fait une offre de 6000 € pour l'acquisition du matériel (four, chaises, tables...). Cette offre a été retenue par Me Guigon suite à l'estimation par le commissaire-priseur.

6 - Avenant à la convention de dédommagement tourbières

La commune s'est engagée à réaliser les travaux de bucheronnage nécessaires à la réalisation de la restauration hydrologique de la tourbière et le SMMAHD s'est engagé à compenser financièrement le surcoût de l'exploitation.

Suite à l'impossibilité d'intervention de l'entreprise spécialisée initialement envisagée, une nouvelle estimation des travaux avec des moyens techniques différents a été réévaluée à la hausse et nécessite d'augmenter le montant de la compensation de dédommagement pour bucheronnage à la somme de 35 000 € maximum.

Mme le maire informe le conseil que concernant les travaux de réseau d'eau, le montant de prise en charge par le SMMAHD sera de 8 432 €.

7 - Ouverture d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe

Le Conseil municipal accepte d'ouvrir un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} février 2018.

8 - Affaires diverses

- Vente de lots de feuillus, à prévoir, en soumissions fermées.
- Téléphonie mobile : Mme le maire est en contact pour que les opérateurs se positionnent rapidement. La commune est prête à mettre à disposition un terrain viabilisé.
- Aménagement RD 46 : la commission voirie a rencontré le STA sur place pour étudier les différentes possibilités. Une demande de subvention sera déposée pour un ralentisseur d'une longueur de 12 m à l'entrée du village.
- Repas de la fête des mères prévu le vendredi 25 mai 2018.
- Reflexion du syndicat intercommunal pur remplacer le tracteur de l'employé de communes.

Séance levée à 23 h 10
Malpas, le 26 mars 2018

Le Maire
Dominique CHARDON

